

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Conseil municipal du Lundi 27 avril 2026

Le lundi 27 avril deux mille vingt-six, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique LAMAZIERE, maire, à dix-neuf heures :

➤ Étaient présents :

BOURDIER Béatrice, CHAMPERNAU Adrien, COUTON Sébastien, DETTORI Iris, DUBOURNET Bruce, FLEURY Audrey, GUITTON André, LAMBERT Christine, LEDUC Julien, PETIT Nathalie, ROCHETEAU Quentin, VIAUD Annette.

➤ Absents excusés :

Mme DUGÉ DE BERNONVILLE Séverine, a donné un pouvoir à M. Quentin ROCHETEAU.

M. BLANGY Patrick, a donné un pouvoir à Sébastien COUTON.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du compte de gestion 2025.
- ❖ Vote du compte administratif 2025.
- ❖ Affectation du résultat de fonctionnement 2025.
- ❖ Taux des différentes taxes.
- ❖ Fongibilité des crédits.
- ❖ Vote du budget 2026.
- ❖ Mandatement de diverses dépenses au compte 657358.
- ❖ Subventions aux associations.
- ❖ Amortissement du fonds de concours versé au département en 2025.
- ❖ Dépôt d'un permis de construire pour installation de trois carports au restaurant du Lac des Saules.
- ❖ Création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour recrutement en contrat à durée indéterminée.

Iris DETTORI a été désignée comme secrétaire de séance.

Séance filmée puis mise sur le site Facebook Mairie et compte-rendu sur le site Mairie de Luxé de la CDC.

1- Approbation du compte de gestion 2025.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2025.

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2- Vote du compte administratif 2025.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2025.

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	209 379,67 €
Chapitre 012 :	311 201,11 €
Chapitre 014 :	38 666 €
Chapitre 042 :	609 €
Chapitre 065 :	59 367,07 €
Chapitre 066 :	2 717,27 €:
Chapitre 068 :	1 963,75 €

...

Total des dépenses de fonctionnement réalisées : 623 903,87 €

Recettes :

Chapitre 013 :	649,29 €
Chapitre 70 :	50 160,46 €
Chapitre 73 :	41 853,93 €
Chapitre 731 :	371 642 €
Chapitre 74 :	221 508,73 €
Chapitre 75 :	35 848,86 €
Chapitre 76 :	33,24 €
Chapitre 77 :	716,17 €

Total des recettes de fonctionnement réalisées : 722 412,68 €

Investissement :

Dépenses :

Chapitre 16 :	18 165,11 €
Chapitre 20:	3 499,20 €
Chapitre 204 :	28 022,97 €
Chapitre 21 :	92 457,43 €
Chapitre 23 :	19 152,41 €

Total des dépenses d'investissement réalisées : 161 297,12 €€

Recettes :

Chapitre 040 :	609 €
Chapitre 10 :	6 874,51 €
Chapitre 13 :	5 216 €
Chapitre 16	1 020 €

Total des recettes d'investissement réalisées : 13 719,51 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2025.

Madame le Maire sort de la salle au moment du vote.

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

2- Affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que :

-constatant que le Compte Administratif 2025 et le Compte de Gestion 2025 présentent :

- un excédent de fonctionnement de 567 214,73 €,
- un déficit d'investissement de 62 525,34 €,
- un solde des restes à réaliser d'investissement de 21 250,00 €,

Il existe donc un besoin de financement de la section d'investissement de 41 275,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 41 275,34 € en réserve d'investissement (R 1068).

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

4-Taux des différentes taxes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de laisser le taux des différentes taxes inchangé :

- Taxe foncière (bâti) :	44,91 %
- Taxe foncière (non bâti) :	45,11 %
- Taxe d'habitation :	14,87 %
- CFE :	18,75 %

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

5- Fongibilité des crédits

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57, s'appuyant sur l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne la possibilité au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :
 - 7,5 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
 - 7,5 % des dépenses réelles de la section d'investissement.

précise que Madame le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

6- Vote du budget 2026.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026 .:

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011	390 400 €
Chapitre 012 :	395 450 €
Chapitre 014 :	38 666 €
Chapitre 023:	320 696 €
Chapitre 042 :	5 605 €
Chapitre 65 :	77 300 €
Chapitre 66 :	3 000 €
Chapitre 67 :	1 000 €
Chapitre 68 :	984 €

...

Total des dépenses de fonctionnement : 1 233 101 €

Recettes :

Chapitre 002 :	525 939,39 €
Chapitre 70 :	42 800 €
Chapitre 73 :	35 606 €
Chapitre 731 :	373 473 €
Chapitre 74 :	222 382 €
Chapitre 75 :	30 500 €
Chapitre 78 :	2 400,61 €

...

Total des recettes de fonctionnement : 1 233 101 €

Investissement :

Dépenses :

Chapitre 001	62 525,34 €€
Chapitre 16 :	20 119,66 €
Chapitre 20 :	6 200€
Chapitre 204:	1 000 €
Chapitre 21 :	127 950 € (dont report :76 450 €)
Chapitre 23 :	1 502 000€ (dont report 702 000 €)

Total des dépenses d'investissement : 1 719 795 €

Recettes :

Chapitre 021 :	320 696 €
Chapitre 040 :	5 605 €

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Chapitre 10 :	64 164 €
Chapitre 13 :	807 210 € (dont report : 799 700 €)
Chapitre 16 :	522 120 €

Total des recettes d'investissement : 1 719 795 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget 2026:

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

Question d'une conseillère sur les possibilités d'investissement pour l'école en fonction de l'ouverture de classe.

Réponse : Cette année 2026, si l'ouverture de classe est confirmée pour la rentrée, l'aménagement d'un bureau pour la directrice se fera dans la petite salle sous le préau. (petits travaux de peinture et de rénovation, branchements divers et déménagement du matériel). L'actuelle salle des maîtres / bureau se transformera en classe (récupération de matériel possible à l'école de Fouqueure ?) Coût peu élevé dans un premier temps qui pourra être supporté en fonctionnement dans la rubrique des charges courantes. Si la classe devient pérenne, des travaux d'aménagement de l'étage pourront être envisagés de façon à créer une salle des maîtres à l'étage. Ces travaux importants (escalier, plancher ...) feront l'objet de devis auprès d'entreprises et de demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et pourront être budgétés en investissement pour 2027.

7- Mandatement de diverses dépenses au compte 657358.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que les dépenses provenant des tiers suivants seront mandatées au compte 657358 :

– SDEG 16 :	2 200,00 €
– ATD 16 :	800,00 €

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

8- Subventions aux associations.

Dans le cadre du Budget Primitif 2026, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR Mansle :	250 €
- Amicale des Anciens Combattants de Mansle :	150 €

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

- Amicale des Donneurs de Sang de Mansle : 100 €
- Croissant d'Or Luxéen : 500 € → 600 €

Demande d'augmentation à 600 € pour frais d'arbitre officiel :

Avis consultatif des membres du conseil : Contre : 5 Pour : 8 Abstention : 1

Christine Lambert est sortie lors du vote.

- Atelier des Petites Mains Luxé : 200 €
 - Club des Aînés de Luxé : 200 €
 - France Adot 16 : 100 €
 - GIDEC de Saint-Groux : 200 €
 - RASED Aigre-Rouillac : 150 €
 - Médailleurs Militaires de Mansle : 50 €
 - Pétanque Luxéenne : 200 €
 - Prévention Routière de la Charente : 100 €
 - Société de Chasse de Luxé : 400 €
 - APE : 400 €
 - Association Sauvegarde du patrimoine (Marché de Noël) : 350 €
 - Luxé en Fleurs : 300 €
 - Coopérative scolaire de Luxé : 500 €
 - Anciens du Judo de Luxé : 200 €
 - AAPPMA Mansle : 50 €
 - Collectifs des professionnels de la filière équine : 300 €
 - Association MEGA NEO 500 €
 - Cyclo cross Coupe de France 200 €
 - Collèges Aigre et Mansle 600 €
- 6 100 €**

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

- Suffrages définitifs : 15

9- Amortissement du fonds de concours versé au département en 2025.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la commune de Luxé a versé en 2025 une participation financière de 28 022,97 € au Département (compte 204132 – « Subventions aux départements - Bâtiments et installations ») pour les travaux d'aménagement du carrefour entre les

routes départementales 739 et 186 et qu'il convient de fixer la durée d'amortissement de ce fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir ce fonds de concours sur 5 ans.

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

10- Dépôt d'un permis de construire pour installation de trois carports au restaurant du Lac des Saules.

Monsieur Julien LEDUC, restaurateur au Lac des Saules, intéressé par l'affaire qui suit, sort de la salle et ne prend pas part à la délibération et au vote.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est prévu l'installation de trois carports au niveau du restaurant du Lac des Saules et indique qu'il est pour cela nécessaire de déposer une demande de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise Madame le Maire à établir et signer la demande de permis de construire correspondante.

Scrutin :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages pour : 14 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 14

11- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique pour recrutement en contrat à durée indéterminée.

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L332-9,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs existant,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} juin 2026, pour exercer les fonctions suivantes : entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communaux.

Cet emploi serait créé pour le recrutement en contrat à durée indéterminée d'un agent ayant effectué six ans de contrat à durée déterminée, sur le fondement de l'article L332-9 du code général de la fonction publique qui indique que si, à l'issue d'une durée maximale de six ans, les contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, à l'échelon 2.

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la création d'un emploi permanent pour le recrutement d'un agent en contrat à durée indéterminée aux conditions ci-dessus, charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

Scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

➤ Suffrages définitifs : 15

Informations diverses

- Signature du contrat de renouvellement du contrat Berger Levraut pour trois ans : 4 660 € HT / an (réduction de 11% la première année, auparavant 3600 HT pour logiciels gestion mairie et 980 € HT pour le logiciel cantine, proposition globale avec regroupement des deux).

- Pas de présence d'Emmabüs ce jeudi 30 avril, pour raisons de santé de l'animateur.

- 8 Mai cérémonie à 11h et apéritif ensuite, devant la mairie.

- Les anciens combattants proposent de faire l'hommage au cimetière le mardi 10 novembre après-midi, afin d'être présents avec les drapeaux et d'associer l'école. Puis cérémonie officielle le 11 novembre au Monument aux morts.

- Feu d'artifice vendredi 31 juillet à l'hippodrome avec entrée gratuite à 21h, accès gratuit aux différentes activités (seulement pour 2026 sous réserve d'une autre proposition du comité des fêtes pour 2027) Abstention : 1 Pour : 14, Contre : 0

- 14 juillet proposition d'une cérémonie de commémoration en fin d'après-midi, avec discours et pot. (pas en matinée car repas de Luxé en Fleurs).Éventuellement animation avec jeu quiz sur le thème du 14 juillet et petits lots à gagner. ? Proposition en réflexion jusqu'au prochain conseil, avec d'autres idées à soumettre.

- PCS : réunion à prévoir rapidement. Chacun aura des responsabilités inscrites dans ce PCS et devra les assumer en cas de déclenchement. Il sera communiqué à tous dès sa finalisation.

- Réunion avec l'agence du département demain mardi 28 avril : communiqué à la commission voirie et aux adjoints. A l'ordre du jour, sécurisation de la route de la gare jusqu'au bourg et route de La Chaussée.(véhicules sur les trottoirs, vitesse excessive en sortant du carrefour, virage de la Folatière dangereux également.)

- Rendez-vous avec M. Nuel du Crédit Mutuel le mardi 5 mai à 10h30 en mairie. (prêt pour le reste à charge de la Maison de Santé, à amortir avec les loyers des praticiens.)

- Demande de dérogation pour un élève afin d'aller à l'école d'Aigre: pas de dérogation pour 2025/2026, et enfant scolarisé à Fouqueure sans dérogation officielle. Demande pour l'année 2026/2027. Réunion de la commission scolaire à prévoir pour prendre une décision au vu de arguments présentés. (un élève scolarisé dans une autre commune coûte entre 700 et 1200 € à l'année).

- Chenil à remettre aux normes (prévoir matériel pour la rénovation, et produits pour l'entretien, ainsi qu'un plan aux normes proposé et dessiné par Bruce)

- Affichage communal : afficher date du conseil à la Poste par exemple, voire aux autres points d'affichage (penser éventuellement à un panneau lumineux pour les infos diverses, mais à quel endroit ?)

Plus rien en restant à délibérer, la séance se termine à 20h34.

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Interventions du public hors conseil :

- Mettre un rappel dans le bulletin municipal concernant les nuisances des chats sur les toits la nuit. Les chats se promenant la nuit sur les toits abîment et déplacent les tuiles. Cela génère des frais de réparation des toitures.
- Responsabiliser également les propriétaires de chiens. Les chiens doivent rester chez eux, sous la responsabilité de leur propriétaire, sans possibilité de sortir car cela peut être dangereux. Ils doivent également être identifiés.
- Nuisances olfactives et visuelles au lotissement du pont (dans l'impasse à gauche en entrant) canapés empilés, beaucoup de déchets, insalubrité à vérifier.
